**الجمهورية ﺍﻹسلامية الموريتانية**

**شرف – اخاء -عدل**

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**

**Honneur – Fraternité – Justice**

**وزارة البيئة والتنمية المستديمة**

**MINISTERE DE L’ENVIRONNEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

** **

**TERMES DE RÉFERENCE**

pour la consultation relative à une prospective territoriale stratégique et participative du Parc National de Diawling (PND) dans le contexte de mutations rapides dans sa zone périphérique

Septembre 2024

1. Contexte
2. La forte interaction Homme / Nature a valu le 29 juin 2005 à l’écosystème deltaïque du fleuve Sénégal dans son intégralité, sa désignation « Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du fleuve Sénégal-Mauritanie-Sénégal (RBTDS) » par le Programme Homme et Biosphère de l’UNESCO. Cette reconnaissance internationale RBTDS a pour finalité de souscrire cet espace du bas delta, longtemps fragilisé par les aménagements hydro agricoles de l’OMVS, à une vision de gestion de la biodiversité au service du développement social durable, à travers la restauration des fonctions et de la productivité (écologique et économique) du système estuarien. En particulier, cette vision a pour objectifs la conservation, le développement et le soutien aux activités de recherche, d’éducation et de formation visant à la protection et à l’utilisation durable des ressources naturelles de cet échantillon de l’écosystème du delta .
3. Le noyau central de la RBTDS du côté mauritanien est constitué d’un vaste complexe de zones humides interdépendantes comprenant au centre le Parc National du Diawling (PND), au nord de celui-ci Toumbos, Chat Tboul et les cuvettes sud de l’Aftout es-sahéli, et au sud les bassins du N’tokh, du N’ter et de la partie amont du Ntiallakh. Le PND s’étend sur trois bassins : Gambar, Bell et Diawling.
4. Mis à part le PND, les autres zones du noyau central de la RBTDS du côté mauritanien n’ont pas un **statut juridique de protection, bien que la Réserve Naturelle du Chat Tboul soit déjà inscrite sur la liste RAMSAR en 2000**. Ces zones comme d’ailleurs l’espace hors noyau central de la RBTDS sont réputés **zone périphérique du PND** c’est-à-dire une zone autour de l’espace protégé constitué par le PND où toutes les activités se doivent d’être régulées et contrôlées.
5. Le **PND et sa zone périphérique** sont le siège d’une grande biodiversité terrestre et estuarienne. La partie deltaïque de la RBTDS concentre une population peu nombreuse mais très éparpillée de 8 926 habitants pour N’Diago et 18 290 habitants pour toute la Moughataa de Keur Macène (ANSAD 2024).  Cette population profite grandement des potentialités offertes par les milieux naturels. Ses moyens d’existence durable proviennent de l’agriculture, de l’élevage, de la pêche continentale, pêche maritime, du tourisme écologique, de l’artisanat traditionnel et du petit commerce. Ses activités, perçues comme une valorisation des espaces deltaïques, sont non seulement dépendantes de la pluviométrie mais aussi des apports d’eau en provenance des infrastructures hydrauliques gérées par le PND.
6. **La zone périphérique du PND** connait des dynamiques de changement qui soulèvent de nouveaux enjeux de gestion et des inquiétudes bien réelles auprès de la Direction du PND, des populations et de certains partenaires sur le devenir de ses écosystèmes sensibles. En effet, la zone du bas delta mauritanien du fleuve Sénégal, par le passé, a été bien sinistrée par les aménagements hydro-agricoles de l’OMVS et les moyens d’existence durable des populations en ont été mis à rude épreuve. Les aménagements ne cessent d’augmente , sans étude d’impact environnementale préalable, risquant de porter atteinte à l’intégrité de la RBTDS et de compromettre les dynamiques de reprises socioéconomiques et environnementales, avec notamment les efforts de restauration écologique consentis par le PND depuis la construction du barrage de Diama.
7. Les principaux aménagements et les différentes évolutions en cours ou en perspective dans cette zone en mutation rapide accroitront, sans nul doute, les risques environnementaux et la convoitise des usages sur les espaces. Ses évolutions concernent principalement (i) la mise en service du Port de de N’Diago et ses projets d’opérationnalisation (route d’environ 37 km reliant le port à l’axe routier Nouakchott- Rosso, ligne d’électrification du port, alimentation en eau potable du port, construction d’une ville à Mouly aux environs du Port de N’Diago, etc.), l’exploitation du port de N’Diago et de son chantier naval (développement de la pêche côtière, de la pêche artisanale et ses corollaires les campements anarchiques de pêche sur la côte, industrie de pêche à terre, pollution, etc.; perspectives d’exportation des produits agricoles (pastèques), des minerais (exploitation du sable noir , phosphates de Boffal, etc.) et de soutien logistique pour l’industrie des hydrocarbures offshore (gisement gazier de BirAllah), (ii) perspective de construction d’hébergement à terre dans le cadre de la mise en exploitation du projet Grand Tortue Ahmeyim (GTA), (iii) développement en cours de l’agriculture irriguée aux abords des cuvettes sud de l’Aftout es-sahéli, (iv) accroissement de la pression sur les ressources naturelles (élevage et pêche (maritime et continentale)) ; (v) développement, en raison de l’accès rendu facile à travers la route de liaison du port, du tourisme écologique et de plaisance ; (vi) urbanisation incontrôlée le long de la route de liaison du port ; (vii) intensification des flux d’échanges (transport et transit des personnes) entre la Mauritanie et le Sénégal via le barrage de Diama et son impact sur la digue OMVS de la rive droite, (viii) la croissance démographie, etc.
8. Dans cette zone, les décisions en matière d’investissement et de développement n’obéissent à aucune procédure ; elles ne sont pas prises selon une approche stratégique concertée et intégrée qui vise au plan territorial de concilier les impératifs de préservation avec ceux de développement.
9. Les acteurs locaux des territoires du PND et de sa zone périphérique n’ont pas d’informations sur les projets de développement en cours et ne sont pas surtout édifiés sur les effets probables associés à ses investissements notamment les risques potentiels sur l’environnement et sur les moyens d’existence durable des populations. En l’absence donc de connaissances à leur sujet, les acteurs ne peuvent ni comprendre les dynamiques territoriales à l’œuvre ni construire et piloter des stratégies d’atténuation de leurs risques et de leurs impacts sociaux et environnementaux à différents termes.
10. La gouvernance territoriale de la zone périphérique du PND se heurte à des contraintes majeures dont la plus importante est l’absence d’un régime de protection institué par un texte juridique. Le PND et le Chat Tboul sont classés site Ramsar et noyaux centraux de la RBTDS. Cette périphérie est d’une grande importance écologique et elle offre à la population résidente des moyens d’existence durable nécessaires à son épanouissement. La préservation des intérêts locaux des populations, les conventions internationales (convention sur la diversité biologique et son plan stratégique, convention sur les zones humides) dont la Mauritanie est partie et certains textes juridiques nationaux (codes de l’environnement et de la chasse ; ordonnance du littoral, décret sur les études d’impact, etc.) militent en faveur d’une protection de la zone périphérique du PND et au-delà la RBTDS dans son ensemble. Le principe de précaution reconnu dans le droit international et les études d’impact environnemental devraient être applicables à cette zone périphérique aux fins de protéger son capital naturel et culturel et ses services écosystémiques.
11. Le PND, acteur principal dans le paysage institutionnel, est spécialisé dans la restauration écologique et la conservation des écosystèmes sensibles et le développement visant l’utilisation durable de leurs ressources naturelles. Ses capacités techniques nécessaires pour comprendre et accompagner les dynamiques de changement induites, au plan territorial, par les divers investissements structurants et productifs observés (port, route, agriculture, GTA, transport fluvial, etc.) et projetés (gisement gazier de BirAllah) sont limitées.
12. Les activités anthropiques réalisées sur la rive gauche du fleuve Sénégal, sur la partie Sénégalaise, affectent également l’intégrité écologique de cet écosystème deltaïque, d’où la nécessité d’une gestion transfrontière de cet espace qui regorge de part et d’autre un potentiel économique considérable pour les deux pays en développement.
13. En outre, des phénomènes naturels agissent de plus en plus agressivement sur cet espace, l’érosion côtière, la sédimentation, la prolifération des plantes aquatiques envahissantes, la fragmentation du continuum hydrologique qui affecte l’hydraulicité dans les plaines inondables, etc. Les impacts du changement climatique exacerberont ces phénomènes, avec un risque de périodes plus longues et intenses de sécheresse, mais également des évènements de fortes précipitations plus intenses.
14. Les marges de manœuvre à la portée du PND se limitent dans sa zone périphérique aux constats des projets de développement qui ne respectent pas les législations environnementales en vigueur ou à l’observation de ceux d’entre eux qui, au cours de leur mise en œuvre, portent atteinte à l’équilibre des écosystèmes ou occasionnent des risques environnementaux pour la gestion desquels il n’est pas préparé. En l’absence d’instruments de suivi et de capacités de contrôle, le PND se doit, avec le soutien des autres acteurs locaux et expertises nationales intéressées, de favoriser la construction collective de futurs souhaitables pour le PND et sa zone périphérique à partir de l’observation et de l’analyse des tendances et évolutions présentes des dynamiques de changement qui s’opèrent au plan territorial.
15. Objectif de la consultation
16. L’objectif global est de faire une **prospective territoriale de la zone périphérique** autour du **PND, rive droite de la RBTDS**. Cet objectif global peut être subdivisé en deux objectifs spécifiques :
* Réaliser un diagnostic du système actuel des acteurs publics et privés dans le bas delta mauritanien du fleuve Sénégal en présence ;
* Procéder à une analyse de la situation d’occupation du sol actuel et une prospective territoriale de la zone périphérique du PND, soit le bas delta mauritanien du fleuve Sénégal.
1. **Résultats attendus**

Les résultats attendus sont :

1. Système des acteurs

Un rapport de diagnostic identifiant et caractérisant les Grands acteurs territoriaux en présence dans la zone périphérique du PND, incluant : (i) la liste des Grands acteurs territoriaux et leur présence dans la zone, (ii) l’économie politique, (iii) leurs implications dans les dynamiques de changement actuellement à l’œuvre, et (iv) la perception de leur participation à la prospective territoriale de cette zone ;  Cette analyse permettra d’identifier les acteurs les plus importants (ceux avec le plus d’enjeux dans la zone et ceux avec le plus de pouvoirs : politique, économique, social)

1. Prospective territoriale

* 1. Un rapport de diagnostic territorial actuel, prospectif, stratégique et participatif incluant (i) une analyse des dynamiques de changements passés et en cours, leurs interactions et leurs différents effets avérés et probables, (ii) les stratégies d’acteurs et leurs interrelations et les (iii) impacts environnementaux et sociaux correspondants ; Ce diagnostic prendra en compte, entre autres, les différents documents stratégiques et plans de chacun des secteurs dans la zone, et procèdera également à l’identification, en plus de l’estimation des impacts négatifs, des conflits d’usage des sols.
	2. Une stratégie intégrée de développement territorial formulée à partir d’un débat interacteurs incluant (i) un plan de réduction des risques environnementaux, (ii) des propositions de décisions destinées à réduire, dans l’immédiat et dans le futur les impacts des investissements structurants et productifs, (iii) une proposition relative à une gouvernance territoriale basée sur le dialogue interacteurs, (iv) une situation de référence et un modèle de suivi évolutif assorti de critères et d’indicateurs permettant de mesurer l’évolution des dynamiques territoriales, des pressions et des menaces liées au développement dans la zone périphérique, et (v) un plan de renforcement des capacités permettant au PND et autres acteurs pertinents, de comprendre, de prévoir et de scénariser les changements induits par les dynamiques territoriales observées et les investissements projetés.

Les documents ci-dessus seront présentés en version provisoire pour recueillir les avis du Directoire de l’étude et du projet WACA-MR, d’une part et les observations des acteurs locaux lors d’un atelier, d’autre part. Une version définitive qui intégrera les commentaires et observations qui seront formulés sera remise en version papier et en version électronique au PND et au projet WACA-MR.

Le Directoire de l’étude sera composé de points focaux représentants les Grands acteurs territoriaux publics et privés; il s’agit du MEDD, du PND, de la Moughataa de Keur Macène, de la Commune de N’Diago, de la DREDD, de la Commune de Keur Macène, du Député de Keur Macène, du Port de N’Diago, de l’OMVS, du projet GTA, de l’UGP de la RBTDS, de deux représentants d’ONGs actives cooptés sur proposition de l’Administration du PND et d’un point focal par secteur d’activités : pêche, agriculture / riziculture, mines/carrières, pétrole et gaz, élevage, tourisme, et artisanat

1. Mission de l’équipe des consultants

L’équipe de consultants, aura entre autres, les missions suivantes :

* Organiser, **au démarrage**, un atelier de concertation inter acteurs en vue de :
1. Présentation des TDRS de l’étude en vue de familiariser les parties prenantes à l’étude ; il s’agira notamment de mettre l’accent sur la composition du Directoire de l’étude et ses résultats attendus en termes de livrables et de calendrier pour les livrables ;
2. Partage de l’approche méthodologique (prospective territoriale, stratégique et participative pour le PND et sa zone périphérique) ; déroulement du travail, calendrier d’exécution
3. Echanges sur la compréhension des dynamiques de changement en cours, de leurs interactions, des risques immédiats et des impacts à différents termes.
4. Formation des membres du Directoire de l’étude sur la prospective territoriale

* Soumettre à la fin du premier mois du travail un plan de communication assorti de supports afférents à l’argumentaire et aux messages stratégiques sur l’importance de la prospective territoriale, sur son plaidoyer politique et la nécessité de l’adhésion des acteurs locaux ; et appuyer l’Administration du PND et le Directoire de l’étude dans le choix d’un prestataire local pour sa mise œuvre de manière participative.
* Identifier et caractériser les Grands acteurs territoriaux de la zone périphérique du PND en mutation rapide
* Procéder à une analyse intégrée et systémique des dynamiques territoriales de la zone périphérique autour du PND;
* Rencontrer individuellement le promoteur de chaque projet de développement en cours ou envisagé pour s’enquérir des informations relatives aux impacts environnementaux correspondants, potentiels et probables des dynamiques de changements en cours ou en perspective et aux mesures à préconiser en vue de la réduction des risques environnementaux
* Etablir une situation de référence et concevoir un modèle de suivi évolutif assorti de critères et d’indicateurs permettant de mesurer l’évolution des dynamiques territoriales, des pressions et des menaces liées au développement dans la zone périphérique
* Proposer un mode participatif de gouvernance territoriale en mesure d’accompagner l’évolution des dynamiques territoriales de la zone périphérique autour du PND;
* Elaborer un plan de formation permettant au personnel du PND de développer les capacités nécessaires à la compréhension et au suivi des dynamiques territoriales observées et des investissements projetés.
* Organiser et encadrer des focus groupes parmi les Grands acteurs territoriaux pour la construction collective des futurs souhaitables pour le PND et sa zone périphérique notamment en matière de stratégie d’acteurs et de stratégie intégrée de développement territorial.
1. **Profil des membres de l’équipe**

La constitution d’une équipe comprenant un expert en environnement, un expert en développement territorial, un cartographe et un socio-économiste. Outre, les capacités de synthèse et de rédaction en français, il est attendu de l’équipe des critères ci-dessous :

* **Un expert en environnement** justifiant d’une bonne connaissance de la problématique et des enjeux de la gestion des territoires littoraux similaires au PND notamment dans le contexte des changements rapides; il doit justifier de compétences avérées dans l’évaluation des risques, du droit de l’environnement, de la gestion des ressources naturelles marines (pêche, industries extractives) et de la biodiversité.
* **Un expert en développement territorial** disposant d’une bonne expérience de travail dans les territoires littoraux en tant que consultant sur des études similaires ou en tant que gestionnaire et jouissant de compétences avérées dans les domaines de la planification et de l’aménagement des territoires, de la prospective territoriale, de l’analyse intégrée des territoires littoraux, des stratégies de développement territorial, e
* **Un socio économiste** avec des compétences avérées dans les analyses sociales, économiques et démographiques.
* **Un cartographe** avec des compétences avérées dans la cartographie des territoires en support à la prospective territoriale.

1. **Durée**

La durée de la consultation est de quatre (4) mois de travail effectif, à compter de la date de signature du contrat. La date de fin de la consultation est prévue pour le ………………., au plus tard.

1. **Mode de sélection des consultants**

L’équipe de travail sera sélectionnée en accord avec les procédures définies dans les directives pour la sélection et l’emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale de……………...

1. **Composition des dossiers de candidature**

**Une offre technique comprenant la compréhension des TDRs, une approche méthodologique pour une prospective territoriale, stratégique et participative pour le PND et sa zone périphérique détaillant le déroulement du travail (phases, étapes de chaque phase, séquences de chaque étape), la désignation du chef d’équipe, la répartition du travail entre les experts de l’équipe, le temps alloué aux experts dans le respect de la durée de l’étude, les éventuelles expertises de courte durée si nécessaire, le calendrier d’exécution de la mission, le calendrier de production et de validation des livrables, les ateliers et focus groupe programmés.**

**NB : La prise en charge financière des ateliers et des focus groupes sera assurée par le projet WACA-MR et leur organisation reviendra au PND avec la collaboration du projet WACA-MR et de l’équipe des experts ;**

* Une offre financière avec la répartition des coûts ;
* Les CV des experts de l’équipe et des experts de courte durée à mobiliser
1. **Date de dépôt des dossiers**

Les dossiers de candidatures doivent être envoyés au plus tard le …………. à …. Heures GMT par email à ………………………..